

Présents : Francine GUTH (Secrétaire générale), Jean-Emmanuel LEGRY (Vice-président), Françoise LAPICQUE, Yohan DECLOMESNIL, Jean-Marie DEPARDIEU, Marc FRIANT, Germain GIRAULT, Jean-Claude LIEBON, Éric MATHIS, Franck SCHOUVER, Corinne STOFFEL, Hervé VIGOURET, Catherine BARBIER-CARPENTIER, Matthieu MICHEL.

Excusés : Stéphane LAMIRAND, Patrick SOILOT, Vincent BLANCHARD

Françoise LAPICQUE remercie les membres présents et présente les excuses de ceux qui n'ont pu se joindre à la réunion.

Ordre du jour :

Championnat par équipes : bilan phase 1 et début de phase 2 ; cas particuliers

Critérium fédéral : bilan actuel ; cas particuliers

Calendrier sportif 2022-23

Divers

1/ Championnat par équipes

Le bilan de rentrée de la phase 1 est présenté : nombres d'équipes, avec le nombre de retraits d'équipes avant le début, forfaits, forfaits généraux. Toutes les rencontres se sont jouées, permettant un classement de fin de phase pour préparer la phase 2, qui a repris en poules de 8 équipes, avec d'emblée quelques retraits, pour la plupart justifiés par le refus du pass vaccinal des joueurs concernés.

division	Nb poules de 6	Nb équipes		division	Nb poules de 8	Nb équipes	
GEE	4	24		GEE	3	24	
GE1	8	48	2 F	GE1	6	48	
GE2	12	72	2 F	GE2	9	71 (72)	1 retrait
GE3	16	96	3 F + 1 FG	GE3	12	94 (96)	2 retraits
GE4	20	120	2 F	GE4	15	120	
GE5	24	144	4 F + 2 FG	GE5	18	144	1 retrait
GE6	24	140 (144)	3 F + 2 FG + 4 retraits	GE6	18	143 (144)	1 retrait
GE7	26	154 (156)	6 F + 2 FG + 2 retraits	GE7	25 (dt 6 de 6)	182 (185)	3 retraits
		798 (804) (930 en 20-21)				828 (833) + 37 inscrits + 4 (CD08 & CD51)	

Phase 1

Phase 2

Suite à la diffusion de la décision de la commission sportive prise par mail le 15 janvier en suivant les directives de la commission fédérale, de nombreux reports ont été accordés pour cause Covid, (peu pour d'autres motifs, en accord entre les deux clubs) : 34 pour la 1^{ère} journée de la phase, 32 à ce jour pour la J2, toutes à jouer avant

la J3 en fonction du calendrier. Relance sera faite pour les dates non communiquées, en particulier pour la J1 suite à nouvelle demande de l'équipe adverse qui est concernée par des cas Covid. La gestion des reports est assurée par Jean-Claude et le secrétariat.

Pour 2 équipes d'un club présentes dans la même poule, lorsque la date est postérieure à J1 pour respect des oppositions concordances, la rencontre est avancée par rapport au calendrier, ainsi qu'il leur a été demandé avec le rappel que ce sont les brûlages de la date du calendrier ; le résultat sera publié après réception de la feuille de rencontre, comme pour toute rencontre avancée.

La gestion classique est réalisée par le groupe en charge du championnat, et sera complétée lorsque tous les résultats des reports seront enregistrés.

Quelques cas particuliers sont étudiés lors de la réunion de ce jour et décidés à l'unanimité :

- Demande de dérogation du club de Schirrhein-Schirrhoffen pour aligner en GEE des joueurs de classement inférieur au règlement : comme pour cette même demande en phase 1, la commission refuse en fonction du nombre de joueurs possibles réglementairement. La commission prononce le forfait pour la rencontre qui n'a pas été jouée, avec les conséquences normales.
- Le forfait annoncé par une équipe pour son adversaire qui avait annoncé un problème sanitaire (avéré), est refusé par la commission et la rencontre déclarée à rejouer : un cas en J1 et un en J2.
- L'interrogation du club d'Etrepigny pour les conséquences d'un forfait général de son équipe 1 est étudiée et la réponse réglementaire sera apportée au club.
- Refus de certaines équipes de se déplacer pour la rencontre prévue au centre carcéral d'Ensisheim : sauf si les joueurs ne peuvent pas s'y rendre (jeunes joueurs ou casier judiciaire, sur justification de leur participation effective à 4 autres rencontres pour le compte de cette équipe au cours de la phase), la défaite par pénalité sera déclarée pour l'équipe ne participant pas, 14/0, 3-1, sans pénalité financière. Une communication spécifique sera préparée pour toutes les équipes susceptibles de participer dans l'avenir avec le centre d'Ensisheim : Hervé se charge de sa préparation.

Plusieurs clubs des Vosges ont adressé des mails pour faire état de leur problème de jouer en déplacement contre des clubs dont la réception est en semaine : tardif pour des jeunes, voire impossible pour des étudiants absents en semaine. A l'inverse des clubs ne peuvent pas jouer en week-end. La réflexion est entamée pour apporter une solution satisfaisante dans ces cas, lorsque c'est le critère géographique qui constitue les poules.

La vérification du respect d'aligner une équipe jeunes jusqu'en GE2 sera réalisée, en concertation avec les départements, et invitation au tour 2 de interclubs si nécessaire.

2/ Critérium fédéral

Les trois premiers tours se sont déroulés sans problème particulier ; le 3^{ème} tour a été rendu possible, avec une aide de la Ligue aux clubs organisateurs en régionale pour compenser les contraintes sanitaires imposées.

Le nombre total d'inscrits à l'issue de ce tour 3 est plus faible que lors des saisons précédentes (168 D + 1257 M en 2020, 201 D + 1441 M en 2019)

	PB	M	C	J	S-V	TOTAL
Dames	18	22	41	43	56	180
Messieurs	109	130	196	197	543	1175

Le taux d'inscription est semblable à celui des saisons précédentes par rapport au nombre de licences traditionnelles pour les messieurs (19.9%), mais supérieur pour les dames (26.2%).

Il est très variable globalement selon les départements.

CD	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
Nb	122	76	133	43	257	12	280	185	76	171
%	24.6	20.6	20.0	35.0	24.8	5.4	23.9	14.6	13.5	28.7

La situation particulière de deux départements est évoquée :

- En Meuse, très faible participation, essentiellement des jeunes joueurs : leurs tableaux ont été organisés pour les tours 1 et 2 avec la Meurthe et Moselle, avec classement séparé entre les deux départements ; un seul inscrit au tour 3, mais absent pour Covid.
- En Haute Marne, peu de joueurs issus d'un petit nombre de clubs, et problème de l'absence de juge-arbitre au tour 3 (effectué à distance et contrôlé sur place par un JA1)

Dans les deux cas, la situation délicate demande une étude pour la prochaine saison : par exemple possibilité d'intégrer les départements voisins, en concertation avec ceux-ci.

La commission refuse la demande d'intégration directe en R1 formulée par un joueur senior classé 18. Il semble en effet impossible d'imposer une descente supplémentaire en R2 à un joueur maintenu sportivement, surtout en cette période où des maintiens sont actés pour cause d'absence Covid.

3/ Calendrier sportif 2022-2023

Après la diffusion du calendrier fédéral, la commission étudie sa déclinaison régionale pour la proposer au prochain Conseil de ligue.

4/ Divers

Une enquête sur la constitution de poules de 6 en phase 1 sera réalisée, en termes de satisfaction sur le délai allongé des inscriptions, ainsi que sur l'opportunité de renouveler les saisons suivantes ; après discussion, la commission proposera que cette consultation soit ouverte aux joueurs, par l'intermédiaire des clubs.

Françoise LAPICQUE
Présidente CSR